

Documents concernant Etienne LEROY

Acte de naissance d'Etienne LEROY<sup>1</sup> :

N° 10  
L'AN mil huit cent cinquante-neuf le vingt-huit du mois  
d' août à deux heures du soir, pardevant  
Nous Pierre Villaudy, Maire et  
Officier de l'Etat civil de la commune d' S. Martin - D' Auxigny, canton  
d' dit S. Martin, département du Cher, est comparu Dame  
Françoise Dumont, femme Baudin, âgée de quarante-quatre  
ans profession d' sa g<sup>e</sup> - femme, demeurant à S. Martin,  
département d' Cher la quelle nous a présenté un enfant du  
sexe masculin, né à S. Martin - D' Auxigny,  
le vingt-huit du mois d' août an mil huit cent cinquante-neuf  
à sept heures du matin du sieur pere inconnu

et de Marie Leroy, fille, sans profession d  
demeurant à S. Martin, département d' Cher,  
auquel enfant il a été donné le prénom d' Etienne.  
Lesdites déclaration et présentation faites en présence d' Etienne Leroy, cousin  
d' l'enfant, âgé de vingt-cinq ans, profession d' cultivateur  
demeurant à S. Martin, département d' Cher  
et d' Jean Salmon, âgé de quarante-quatre ans,  
profession d' tisserand, demeurant à S. Martin,  
département d' Cher, lecture faite du présent Acte, lesdits  
comparant et témoins ont déclaré en avoir signer, sauf Dame  
Baudin qui a signé avec son nom Maire.  
J Baudin P. Villaudy

1



Documents concernant Etienne LEROY

Acte de mariage d'Etienne LEROY et de Marie Eugénie Bénard<sup>2</sup> :



Mariage  
Leroy Etienne  
et  
Marie Eugénie

L'AN<sup>1</sup> MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT le *Vingt huit* du mois  
de *juin* à *deux* heures du matin par devant Nous, *Charles*

*Lelu, maire et*  
Officier de l'Etat-Civil de la commune de *St. Eloy. de Gy* canton d  
*St. Martin* département du Cher, SONT COMPARUS en la Maison Commune

*Leroy Etienne, célibataire*  
\_\_\_\_\_ âgé de *vingt sept ans*,  
né à *St. Martin d'Auzigny* département du *Cher* profession  
de *Domestique* demeurant à *St. Eloy. de Gy*  
département du *Cher* fils *majeur* de père  
*inconnu* profession d  
demeurant à \_\_\_\_\_ département d  
et de *feue Marie Leroy, en son vivant*  
profession de *ménagère* demeurant à *St. Martin d'Auzigny*  
département du *Cher*.

Et *Bénard Marie Eugénie, Célibataire*  
\_\_\_\_\_ âgée de *vingt* ans,  
née à *St. Eloy. de Gy* département du *Cher*  
profession de *Domestique* demeurant à *St. Eloy. de Gy*  
département du *Cher* fille *mineure* de *feu Bénard*  
*Jean, en son vivant* profession de *journalier*  
demeurant à *St. Eloy. de Gy* département du *Cher*  
et de *Jacquet Catherine, présente et consentante*  
profession de *ménagère* demeurant à *St. Eloy. de Gy*  
département du *Cher*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du MARIAGE projeté entre  
eux et dont les publications ont été faites à *St. Eloy. de Gy*  
*les dimanches, Cinq et Douze juin, même*  
*année*.

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur  
requisition, après avoir donné lecture : 1° De toutes les pièces produites à l'appui  
du présent acte, savoir : *Les publications de bans des futurs ;*  
*L'extract de naissance du futur ;*  
*Le certificat constatant la position de Leroy*  
*Etienne, sous le rapport du recrutement ;*  
*L'acte de naissance de la future ;*  
*L'acte de décès du père de la future ;*



Documents concernant Etienne LEROY

2° Du chapitre VI, titre V du Code Civil, intitulé du Mariage, nous avons interpellé les futurs époux, ainsi que leurs pères, mères, aïeux ou tuteurs, présents au Mariage, de déclarer s'il a été ou n'a pas été fait de contrat de Mariage, et, s'il existe, sa date, comme aussi les nom et lieu de résidence du notaire qui l'a reçu, lesquels ont répondu *negativement*

Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, AU NOM DE LA LOI, que *Leroy Etienne et Bénard Marie Eugénie* SONT UNIS PAR LE MARIAGE.

De laquelle célébration, qui a eu lieu publiquement, nous avons dressé acte, en présence de *Leroy Victor, ami du futur* âgé de *quarante-neuf* ans, profession de *propriétaire* demeurant à *St-Martin d'Auzigny* département du *Cher* et de *Meassicot Victor, ami du futur* âgé de *vingt-cinq* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *St-Eloy-de-Gy* département du *Cher* et de *Jacquet Mathieu, oncle de la futur* âgé de *quarante-trois* ans, profession de *journalier* demeurant à *St-Eloy-de-Gy* département du *Cher* et de *Cestard Louis, oncle de la future* âgé de *quarante-deux* ans, profession de *marchand de bois* demeurant à *Bourges* département du *Cher*

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins l'ont signé avec nous. *Sauf la future, la mère de la future et le témoin Leroy qui ont déclaré ne le savoir*

*Jacquet* *Leroy* *Cestard L.*  
*Marié* *C. Sily*



**Documents concernant Etienne LEROY**

**Table décennale mentionnant le décès d'Etienne LEROY<sup>3</sup> :**

55	Leroy	Etienne	16	juin	20
----	-------	---------	----	------	----

**Recensement de 1872 mentionnant Etienne LEROY<sup>4</sup> :**

Montel.	6 } 6	30	Leroy	Jean	culteur	1	49	i.d	11 avril 1820
		31	Morisset	Jeanne	laboureur	1	38	i.d	6 août 1823
		32	Leroy	Victor	laboureur	1	8	i.d	11.7.60 1862
		33	Leroy	Marie	i.d	1	7	i.d	15 mai 1865
		34	Leroy	Helène	i.d	1	5	i.d	12 août 1867
		35	Leroy	Michel	i.d	1	3	i.d	19. jui 1869
		36	Leroy	M. Victor	franc. En chef	1	34	i.d	30 mai 1825
		37	Leroy	Jean	laboureur	1	12	i.d	18 août 1819

**Acte de naissance de son oncle Etienne LEROY<sup>5</sup> :**

N.° 26  
 L'AN mil huit cent trente le premier du mois  
 de avril à quatre heures du soir par-devant Nous  
 Jacques Siblandy Maire et  
 Etienne  
 Officier de l'Etat civil de la Commune de et Canton  
 de saint Martin Dauxigny Département du Cher, est comparu François  
 le beau Femme Noyer âgé de vingt neuf  
 ans, profession de Sage Femme demeurant à cette Commune  
 département du Cher la quelle nous a présenté un Enfant  
 du sexe Masculin né à cette Commune  
 le premier du mois d avril an mil huit cent trente  
 à neuf heures du matin du sieur Pierre le Roy  
 profession de la boureur

3

[https://www.archives18.fr/ark:/41383/s005594eabfb5c54/56162806d428d.fiche=arko\\_fiche\\_60febce29a747.mot eur=arko\\_default\\_61011a8e5db65](https://www.archives18.fr/ark:/41383/s005594eabfb5c54/56162806d428d.fiche=arko_fiche_60febce29a747.mot eur=arko_default_61011a8e5db65)

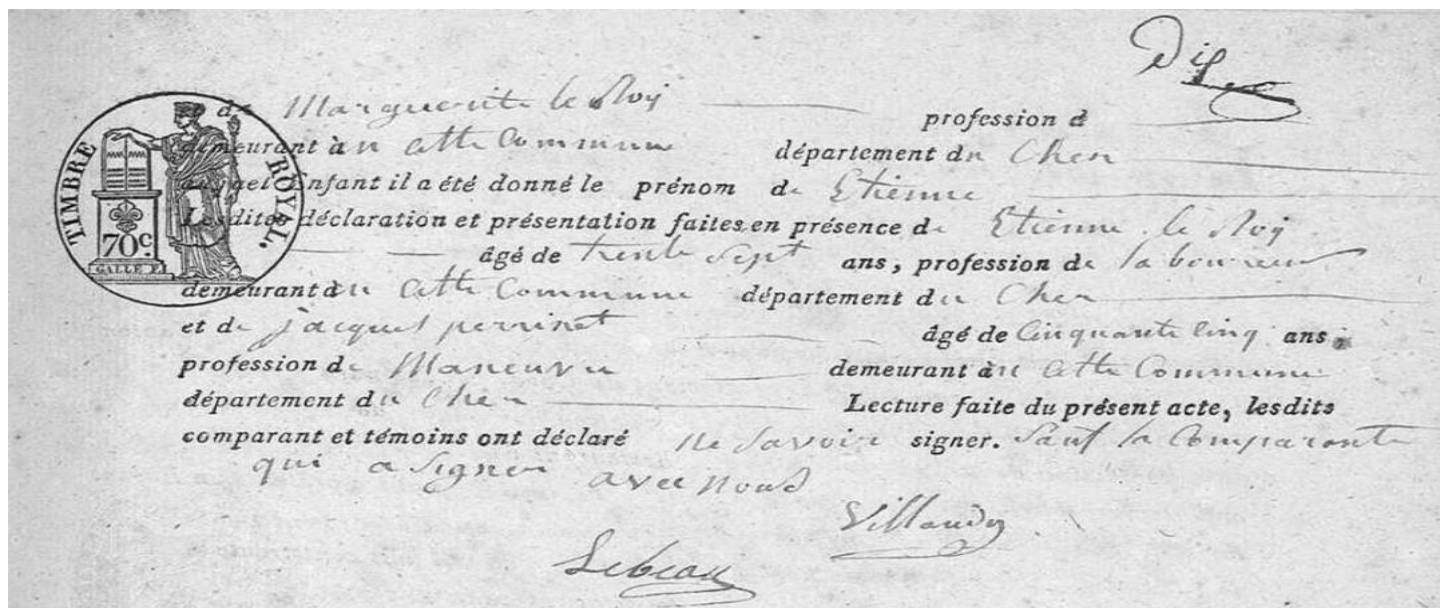
4

[https://www.archives18.fr/ark:/41383/s00512b705017675/512b70501e452.fiche=arko\\_fiche\\_60fec2d3c2475.mot eur=arko\\_default\\_6101206ac2b60](https://www.archives18.fr/ark:/41383/s00512b705017675/512b70501e452.fiche=arko_fiche_60fec2d3c2475.mot eur=arko_default_6101206ac2b60)

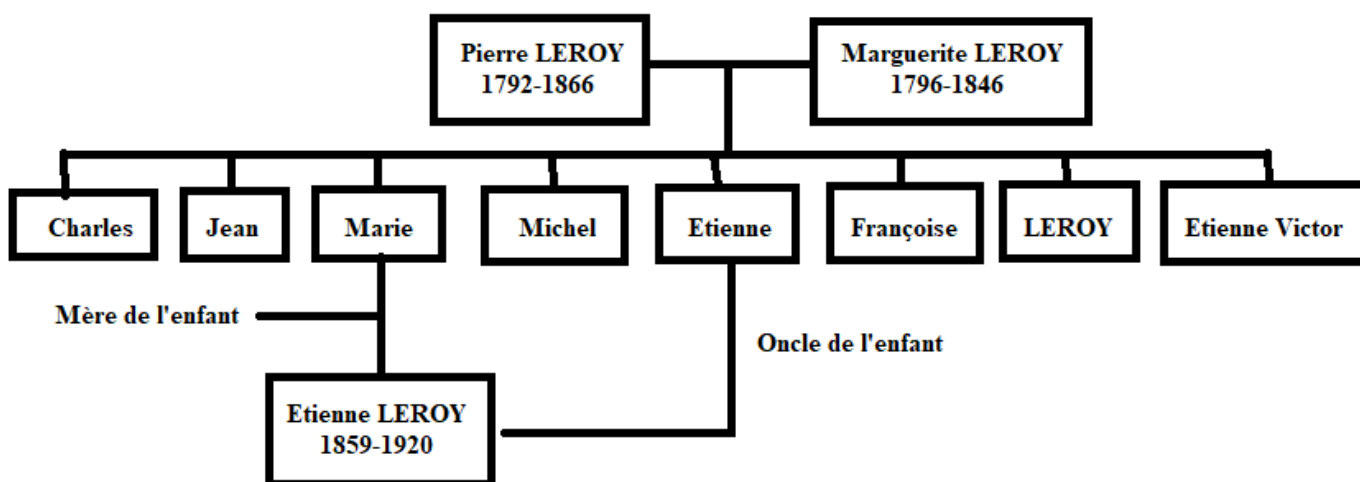
5

[https://www.archives18.fr/ark:/41383/s00512b7e57389d5/512b7e577ee01.fiche=arko\\_fiche\\_60feb6de0170.mot eur=arko\\_default\\_61011a8e5db65](https://www.archives18.fr/ark:/41383/s00512b7e57389d5/512b7e577ee01.fiche=arko_fiche_60feb6de0170.mot eur=arko_default_61011a8e5db65)

## Documents concernant Etienne LEROY



### Schéma fratrie de l'oncle d'Etienne LEROY :





Documents concernant Etienne LEROY

Acte de naissance de Marie LEROY<sup>6</sup> :

N.° 69 L'AN mil huit cent vingt cinq le trois du mois  
doctobre à deux heures du matin par-devant Nous  
Maire Michel Charvieu Maire  
De  
Marie  
Le Roi  
Officier de l'Etat civil de la Commune de St. Martin L'auxiquij Canton  
du dit St. Martin Département du Cher, est comparu Françoise Lebeau  
femme Boien, âgé de vingt cinq  
ans, profession de sage femme demeurant à St. Martin L'auxiquij,  
département du Cher la quel nous a présenté un Enfant  
du sexe féminin né à St. Martin L'auxiquij,  
le trois octobre à deux heures du matin de la gitine mariée  
de Pierre Le Roi profession de Cultivateur  
demeurant à St. Martin L'auxiquij, département du cher.

et de Marguerite Le Roi, profession de  
demeurant à St. Martin département du cher  
auquel Enfant il a été donné le prénom de Marie  
Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Le  
Roi, âgé de quarante trois ans, profession de Cultivateur  
demeurant à St. Martin département du cher  
et de Pierre Salmon, âgé de quarante huit ans,  
profession de Marquillet, demeurant à St. Martin  
département du cher  
Lecture faite du présent acte, lesdits  
comparant et témoins ont déclaré ce savoir signer. J'ose la dite  
Françoise Lebeau, qui a signé avec nous,  
Lebeau Charvieu



Acte de mariage de Marie LEROY<sup>7</sup> :

349

N° 8. L'AN mil huit cent soixante - un le deux du mois  
 d' Avril à neuf heures du matin par-devant  
 Nous Pierre Villandry, Maire  
 Officier de l'Etat civil de la commune de S. Martin d'Auxigny,  
 canton de S. Martin département du Cher, sont comparus en la  
 Maison commune de Georges Massicot,  
Célibataire,  
 âgé de trente-six ans, né à S. Martin  
 département de Cher profession de Cultivateur,  
 demeurant à S. Martin département de Cher,  
 fils majeur de Pierre Massicot,  
 demeurant à S. Martin département de Cher,  
 et de Catherine Bénard, son épouse, sans  
 profession de Cher demeurant à S. Martin  
 département de Cher, procédant en présence et du consentement  
de son dit père et de son dit père et de son dit père,  
 d'une part  
 Et Marie Leroy, Célibataire,  
 née à S. Martin âgée de trente-cinq ans  
 profession de Cher demeurant à S. Martin  
 département de Cher fille majeure de Pierre Leroy,  
 profession de Cultivateur demeurant à S. Martin  
 département de Cher et de deffunte Marguerite  
Leroy, en son vivants sans profession  
 de S. Martin département de Cher, procédant en présence et du consentement  
de son dit père, d'autre part.  
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux et  
 dont les publications ont été faites à S. Martin  
Auxigny, les Dimanches Vingt-sept  
Janvier et trois Février de la présente année.  
 aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réqui-  
 sition, après avoir donné lecture : 1° de toutes les pièces produites à l'appui du présent  
 acte, savoir : 1° de acte de naissance du futur, du Vingt  
deux avril mil huit cent vingt-quatre;  
 2° de acte de naissance de la future, du  
trois octobre mil huit cent vingt-cinq;  
 3° de acte de décès de sa mère, du Cinq  
novembre mil huit cent quarante-six;



350  
neuf  
4.º et Des actes de publications du  
dit mariage projeté.

du Chapitre vi, Titre V du Code civil, avons interpellé les futurs époux de nous déclarer s'il a été fait un contrat de Mariage et, en cas d'affirmative, la date de ce contrat, le nom et lieu de résidence du notaire qui l'a reçu et de suite ils nous ont déclaré qu'en date du vingt-neuf Janvier Dernier, il a été fait un contrat de mariage, reçu Me. Fouches, Notaire audit S. Martin. après quoi nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la LOI que *Georges Meassicot et Marie Leroy,*

SONT UNIS PAR LE MARIAGE.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de *Maieur Meassicot, frère de l'époux* âgé de *treize* ans, profession d *Cultivateur*, demeurant à *S. Martin* département d *u Ches* ; et de *Pierre Bénard, oncle de l'époux* âgé de *tranti-trois* ans, profession d *Cultivateur*, demeurant à *S. Martin*, département d *u Ches*, et de *Etienne Leroy, frère de l'époux* âgé de *treize* ans, profession d *Cultivateur*, demeurant à *S. Martin* département d *u Ches* ; et de *Gabriel Leroy, frère de l'épouse* âgé de *tranti-cinq* ans, profession d *Cultivateur*, demeurant à *S. Martin*, département d *u Ches*.

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont déclaré *du savoir* signer.

*Me. Villan*

Acte de décès de Marie LEROY<sup>8</sup> :

8

[https://www.archives18.fr/ark:41383/s00512b7e652d9fb/512b7e6541725.fiche=arko\\_fiche\\_60febcbfde264.mot eur=arko\\_default\\_61011a8e5db65](https://www.archives18.fr/ark:41383/s00512b7e652d9fb/512b7e6541725.fiche=arko_fiche_60febcbfde264.mot eur=arko_default_61011a8e5db65)



## Documents concernant Etienne LEROY

N<sup>o</sup> 49 L'AN mil huit cent soixante-seize, le cinq du mois de Novembre à six heures du matin, par devant Nous Louis Pierre Fouchet, Maire

Officier de l'Etat-Civil de la commune de Saint-Martin-d'Auxigny, canton de dit Saint-Martin-d'Auxigny, département du Cher, sont comparus

**Massicot Julien**, beau-frère de la décédée, âgé de quarante six ans, profession de Cultivateur, demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny, département du Cher

et **Moreau Pierre**, voisin de la décédée, âgé de cinquante six ans, profession de Balaisier, demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny, département du Cher, lesquels nous ont déclaré que

**Leroy Marie**, épouse de **Massicot Georges**, âgée de cinquante un ans, profession de femme de ménage, demeurant aux Roches à Saint-Martin, département du Cher, née à Saint-Martin-d'Auxigny, département du Cher, fille majeure de feu **Leroy Pierre**, en son vivant, profession de Cultivateur, demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny, département du Cher, et de feu **Leroy Marguerite**, en son vivant, profession de femme de ménage, demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny, département du Cher, est décédée aux Roches à Saint-Martin, le cinq du mois de Novembre mil huit cent soixante-seize, à quatre heures du matin.

Duquel Décès nous nous sommes assuré par notre transport; et ont lesdits déclarants, après lecture à eux faite du présent Acte. Déclaré ne savoir signer.

### Arbre généalogique :

